

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N**° 3

2 janvier 2012

SOMMAIRE

Alpina Real Estate II SOPARFI S.á r.l	104	Lagor Investments S.A	121
Aviva Investors Properties Europe S.A	124	Lagor Investments S.A	121
Besseling & Friederes S. à r.l	110	Lapoduk S.à r.l.	116
Burndy International Holdings S.à r.l	98	L'Aquila Soparfi Sàrl	115
CDS Constructions S.àr.l	107	LBREP III Fimit S.à r.l	124
Climate Change Investment II S.A. SICAR		LBREP III Fimit S.à r.l	122
	127	Leopard Germany Kiel LP S.à.r.l	107
D-International-Immobilier	112	Leopard Germany Property Ed Bavaria 2	
ECIP Elis Sàrl	115	S.à r.l	116
FF Friederes S.à.r.l	110	Leopard Germany Property Ed Hamburg	
FR Horizon Topco Sàrl	104	S.à.r.l	116
GT Advanced Technologies Luxembourg		Leopard Germany Property FFO S.à.r.l.	
S.à r.l	138	•••••	107
Harbour LuxCo S.à r.l	101	Leuchten Web S.à r.l	109
Holding Erre S.A	132	Lighthouse International Company S.A.	
Horizon Newco S.à r.l	104		115
HSBC Portfolios	143	Lillington International S.A	127
International Paper Investments (Luxem-		Limpertsberg Real Estate Company S.A.	
bourg) S.à r.l.	101	•••••	124
Internodium S.A., SPF	110	Luomaï	104
ITAREPCO AKTIENGESELLSCHAFT,		Luxbauhaus S.à r.l	116
anc. Etablissement Itarepco	141	Megafood Participations	121
I.T.I. Industrial Technology Investments		Mexx Luxembourg S.à r.l	118
S.A	143	MMI S.A	122
Jajah Technologies S.A	107	Patrimonium Consultants, S.à r.l	144
Jajah Technologies S.A	107	Pawor Group S.A	144
Jasper Broker S.A	108	Sail Multi-Strategies Fund	112
Johnson Controls Luxembourg Finance S.à		Secapital S.à.r.l	125
r.l	118	Silk Invest Private Equity Fund S.A. SICAR	
Kafé-Inn S.à r.l	107		102
Kaynes Capital S.à r.l	108	TM Dairy (UK Holding) S.à r.l	128
Kebo	108	Tricat Europe S.A	111
KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl	115	VH Capital Invest S.à r.l	132
Klein-Angelsberg S.à r.l	115	WLG Investments S.A	143
Lagor Investments S A	109	Ysone S A	141



Burndy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.502.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 154.690.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wepawaug Canada Corp., an unlimited liability company organized under the laws of the province of Nova Scotia, Canada, having its business address at 870 Brock Road South, Pickering, Ontario L1V 2R3, Canada (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Eschsur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of "Burndy International Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 9 July 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1919 dated 16 September 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.690 (the "Company").
- II.- That the 21,501 (twenty-one thousand five hundred one) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 21,501,000 (twentyone million five hundred one thousand United States Dollars) to USD 21,502,000 (twenty-one million five hundred two thousand United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 34,000 (thirty-four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
- 3. Subscription and payment by Wepawaug Canada Corp. of the new share and the share premium by way of a contribution in cash;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder of the Company acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 21,501,000 (twenty-one million five hundred one thousand) to USD 21,502,000 (twenty-one million five hundred two thousand United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 34,000 (thirty-four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), of which an amount of USD 100 (one hundred United States



Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of USD 35,000 (thirty-five thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium through the Contribution. This Contribution is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Wepawaug Canada Corp.: 21,502 (twenty-one thousand five hundred two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 21,502,000 (twenty-one million five hundred two thousand United States Dollars), represented by 21,502 (twenty-one thousand five hundred two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatrième jour de novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à EschSur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A comparu:

Wepawaug Canada Corp., une société à responsabilité illimitée organisée selon le droit de la province de Nova Scotia, Canada, ayant son adresse professionnelle au 870 Brock Road South, Pickering, Ontario L1V 2R3, Canada (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est le seul associé de «Burndy International Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1919 daté du 16 septembre 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.690 (la «Société»).



- II.- Que les 21.501 (vingt-et-un mille cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique de la Société reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 21.501.000 USD (vingt-et-un millions cinq cent un mille Dollars américains) à 21.502.000 USD (vingt-et-un millions cinq cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 34.000 USD (trente-quatre mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 100 USD (cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire;
- 3. Souscription et paiement par Wepawaug Canada Corp. de la nouvelle part sociale et de la prime d'émission par voie d'apport en numéraire;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - 6 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique de la Société reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique de la Société dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 21.501.000 USD (vingt-et-un millions cinq cent un mille Dollars américains) à 21.502.000 USD (vingt-et-un millions cinq cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 34.000 USD (trente-quatre mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 100 USD (cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 35.000 USD (trente-cinq mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport. Cet Apport est à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme

- Wepawaug Canada Corp.: 21.502 (vingt-et-un mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 21.502.000 USD (vingtet-un millions cinq cent deux mille Dollars américains), représenté par 21.502 (vingt-et-un mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»



Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011163096/176.

(110188889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.024,13.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et
- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harbour Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011164609/24.

(110190412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2011.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Le Bilan consolidé de la société mère (International Paper Company) 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg le 25 novembre 2011. International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures Gérant A

Référence de publication: 2011163601/15.

(110189235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Silk Invest Private Equity Fund S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.697.

In the year two thousand and eleven,

on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Silk Private Equity Fund S.A. SICAR (the "Meeting"), a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a public limited company (société anonyme), having its registered office at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 156.967 and incorporated under Luxembourg law by a notarial deed drawn up on 10 November 2010, by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2537 on 23 November 2010 (page 121731).

The Meeting elects as president Mr Tobias Lochen, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Kirill Schitomirski, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Christian Lennig, professionally residing in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to state that:

- 1. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them (the "Shares") are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The above mentioned list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.
- 2. It appears from the attendance list that the six thousand three hundred (6,300) registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented at this Meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the subsequent agenda of the Meeting.
 - 3. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision to transfer the registered office of the Company, with effect as of 26 October 2011, from 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) As a consequence of the above mentioned decision, amendment of the first sentence of the article 2 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall henceforth be read as follows:
- " **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."
 - 3) Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company, with effect as of 26 October 2011, from 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first sentence of article 2 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting was closed.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Silk Private Equity Fund S.A. SICAR (l'"Assemblée"), une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.967 et constituée selon un acte notarié rédigé en date du 10 novembre 2010 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2537 du 23 novembre 2010 (page 121731).

L'Assemblée désigne comme président M. Tobias Lochen, résidant professionnellement au Luxembourg (le "Président"). Le Président désigne comme secrétaire M. Kirill Schitomirski, résidant professionnellement au Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Christian Lennig, résidant professionnellement au Luxembourg (le "Scrutateur").

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Les actionnaires présents ou représentés de la Société (les "Actionnaires"), ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux (les "Actions") sont repris sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné. Cette liste, ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.
- 2. Il résulte de ladite liste de présence que les six mille trois cent (6.300) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Parts Sociales") sont représentées à cette Assemblée. Les Actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent à toutes formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement décider sur les points à son ordre du jour.
 - 3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Décision de transférer le siège social de la Société, avec effet au 26 octobre 2011, du 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) En conséquence de la décision mentionnée ci dessus de modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société (les "Statuts") qui désormais aura la teneur suivante:
 - " **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg." 3) Divers.

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société, avec effet au 26 octobre 2011, du 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier la première phrase de l'article 2 des Statuts qui désormais aura la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg." Rien d'autre étant sur l'agenda, et personne ne désirant prendre la parole, l'Assemblée s'est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, celles-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: T. LOCHEN, K. SCHITOMIRSKI, C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14288. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161925/107.

(110188017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 138.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163258/10.

(110189015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.596.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 146.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163292/11.

(110189014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Luomaï, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 147.769.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant Technique

Référence de publication: 2011163359/12.

(110188845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.571.

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of November;

Before Us M ^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Alpina Real Estate Fund II (Lux) SCA SICAV-FIS, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société en commandite par actions - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.525

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.



Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.571, has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2010 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1088, page 52179, dated 25 May 2010. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 7 February 2011, published in the Mémorial on 30 April 2011, number 864, page 41448;
- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten Euro (EUR 10.-) in order to raise it from its current amount of seventytwo thousand three hundred and forty Euro (EUR 72,340.-) to seventytwo thousand three hundred and fifty Euro (72,350.-), by creating and issuing ten (10) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up by way of contribution in cash with a global share premium in the amount of ninety-six thousand nine hundred and ninety Euro (EUR 96,990.-), for an aggregate total amount of ninetyseven thousand Euro (EUR 97,000.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the ten (10) Shares of one Euro (EUR 1.-) each, issued with a share premium of a total amount of ninety-six thousand nine hundred and ninety Euro (EUR 96,990.-), for an aggregate total amount ninety-seven thousand Euro (EUR 97,000.-), and to fully pay such Shares up along with the share premium by way of contribution in cash, therefore the amount of ninety-seven thousand Euro (EUR 97,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of ninety-six thousand nine hundred and ninety Euro (EUR 96,990.-) paid on these ten (10) Shares of one Euro (EUR 1.-) each, is hereby allocated to a share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at seventy-two thousand three hundred and fifty Euro (EUR 72,350.-) represented by seventy-two thousand three hundred and fifty (72,350) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Alpina Real Estate Fund (II) Lux SCA SICAV-FIS, une société en commandite par actions - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.525,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée



"ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.571, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 er avril 2010 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1088, page 52179, en date du 25 mai 2010. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2011, publié au Mémorial le 30 avril 2011 sous le numéro 864, page 41448;
- Que la partie comparante est la seule associée (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix Euro (EUR 10,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante-douze mille trois cent quarante Euro (EUR 72.340,-) à soixante-douze mille trois cent cinquante Euro (EUR 72.350,-), par la création et l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être émises entièrement payées par voie d'apport en numéraire avec une prime d'émission totale d'un montant de quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt dix Euro (EUR 96.990,-), pour un montant global total de quatre-vingt-dix-sept mille Euro (EUR 97.000,-).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les dix (10) Parts Sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 96.990,-), pour un montant global total de quatre-vingt-dix-sept mille Euro (EUR 97.000,-), et payer de telles Parts Sociales ensemble avec la prime d'émission par voie d'apport en numéraire, de telle sorte que le montant de quatre-vingt-dix-sept mille Euro (EUR 97.000,-) est à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire.

Le montant total de prime démission de quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 96.990,-) payé sur ces dix (10) Parts Sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune, est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-douze mille trois cent cinquante Euros (EUR 72.350,-) représenté par soixante-douze mille trois cent cinquante (72.350) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur de un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. LAC/2011/51473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163047/119.

(110189288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.



Jajah Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163337/10.

(110189587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Jajah Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163338/10.

(110189588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Kafé-Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 8, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 145.593.

AGE du 26 septembre 2011

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la rèsolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 8 rue de la Gare L-8226 Mamer vers le 8 rue de l'Ecole L-8226 Mamer. Référence de publication: 2011163340/10.

(110188867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Leopard Germany Property FFO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Leopard Germany Kiel LP S.à.r.l.).

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011163355/13.

(110189003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

CDS Constructions S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 19, Marxbierg.

R.C.S. Luxembourg B 95.888.

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "CDS CONSTRUCTIONS S.à r.l." avec siège social à L-9290 Diekirch, 4, Al Gaass, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1077 du 16 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.888.

L'assemblée est composée de:

Mademoiselle Sonja DIDIER, entrepreneur, née à Ettelbruck le 26 septembre 1974, matricule n° 1974 09 26 120, demeurant à L-9459 Longsdorf, 17, Marxbierg.



Laquelle comparante déclare agir en tant que seule et unique associée de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution, prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associée décide de transférer le siège social de la société à L-9459 Longsdorf, 19, Marxbierg (B.P. 65, L-9201 Diekirch) et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège est établi à Longsdorf."

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Didier, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2011. Relation: DIE/2011 /11077. Reçu soixante-quinze euros. (75,-€).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 25 novembre 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011164216/30.

(110190154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163344/9.

(110189098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Kebo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.801.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011163345/10.

(110188860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Jasper Broker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.995.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "JASPER BROKER S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 94.995, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 912 du 5 septembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine PRO-TIN, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement



constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Marc KOEUNE, Catherine PROTIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2011. Relation GRE/2011/4160. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163339/48.

(110189614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lagor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.476.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société LAGOR INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

VERIDICE S.à r.l.

Représentée par Monsieur Jérôme Wunsch

Gérant unique

Référence de publication: 2011163365/13.

(110189376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Leuchten Web S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

Référence de publication: 2011163369/14.

(110189211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

FF Friederes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Besseling & Friederes S. à r.l.).

Siège social: L-9205 Diekirch, 13, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 118.478.

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "BESSELING & FRIEDERES S.à.r.I." avec siège social à Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C le 18 octobre 2006, numéro 1950, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.478

L'assemblée est composée de:

Monsieur Fernand FRIEDERES, agent d'assurances, né à Ettelbruck le 23 août 1965, matricule n° 1965 08 23 152, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 8, Beforterstrooss.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution.

L'associé décide de modifier le nom de la société et par conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. La société prend la dénomination de FF Friederes S.à.r.l."

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Friederes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2011. Relation: DIE/2011/11088. Reçu soixante-quinze euros. (75,-€).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 25 novembre 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011164203/31.

(110190159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Internodium S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.474.

L'an deux mille onze, le seize novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNODIUM S.A., SPF, une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.474, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 septembre 1997, numéro 486.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 469 du 11 mars 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Michela Klemke, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,



qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Hoffmann.
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KLEMKE, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51259. Reçu douze euros (€ 12,).

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163331/61.

(110189345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Tricat Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.228.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 8 novembre 2011, les actionnaires ont décidé de:

- 1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Ronald L Maher Jr, avec adresse au 260, Schilling Circle, MD-21031 Hunt Valley, Etats-Unis
- Chang W Chi, avec adresse au 260, Schilling Circle, MD 21031 Hunt Valley, Etats-Unis



- Thome Gould, avec adresse au 3722, Hess Road, 21111 Monkton, Maryland, Etats Unis pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 2. renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Thorne Gould, précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 3. renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Karsten Koenig avec adresse au 22, Muehlweg, 06846 Dessau, Allemagne, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164977/22.

(110191093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 26 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Pranay Gupta avec effet au 5 avril 2011.
- 2. L'Assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012.
- Madame Kim Ching Choy, Administrateur, demeurant à Hong-Kong 2 Queen's Road Central.
- 3. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012.
- Monsieur Harold Yoon, Président du Conseil D'Administration, demeurant à Hong-Kong 2 Queen's Road Central;
- Madame Yan-Yan Li, Administrateur, demeurant à Hong-Kong 2 Queen's Road Central.
- 4. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. dont le siège social se situe 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour SAIL MULTI-STRATEGIES FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011165117/22.

(110191072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2011.

D-International-Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 164.880.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le quatre novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- La société à responsabilité limitée de droit français DI EGIDIO INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social à F-57185 Vitry-sur-Orne, 25, rue Jean Burger, immatriculée au R.C.S. de Thionville (France) sous le numéro TI 524 984 556;
- 2.- Madame Céline DI EGIDIO, dirigeante de société, née à Woippy (France), le 3 décembre 1970, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 5, allée des Coteaux.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.



Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 ^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations immobilières au

Luxembourg et à l'étranger, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, à l'exclusion des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

Elle a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra enfin effectuer toutes opérations mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de D-INTERNATIONAL-IMMOBILIER.
- Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.



Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. du Schéleck II.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Frédéric DI EGIDIO, dirigeant de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 7 janvier 1975, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 25, rue Jean Burger.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/4008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163163/119.

(110188810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.



KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue Fort Neipperg. R.C.S. Luxembourg B 142.066.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163346/9.

(110188715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Klein-Angelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 55.875.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163347/9.

(110188763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

L'Aquila Soparfi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.521.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163349/9.

(110188820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

ECIP Elis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 353.550,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

L'associé de la Société, CB Lux S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 108.295 a a transféré son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

ECIP Elis Sarl

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011163686/16.

(110189502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.548.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par le conseil d'administration de la Société tenue en date du 28 novembre 2011:

- que le siège social de la Société est transféré du 66 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et;
- que Mr. David Frauman, directeur général, demeurant 235 Earls Court Road, Londres, SW5 9FE a été élu pour la durée de son mandat, président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2011163357/17.

(110189543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Luxbauhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 87.510.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 03 octobre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 octobre 2011 que l'associé unique à décidé de transférer le siège social de L-1430 Luxembourg, 21, Boulevard Pierre Dupong à L-2543 Luxembourg, 34-36, Rue de Dernier Sol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUXBAUHAUS S.à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2011163390/14.

(110188870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lapoduk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011163350/10.

(110189259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à r.l.).

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.761.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 9 th September 2010 having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155840,

represented by Mr. Bakary Sylla, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 nd November 2011, the "Shareholder".

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that he is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg, under the name of Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à.r.l, incorporated following a deed of the undersigned notary on 26 th April 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160761 (the "Company").

The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l. and consequent amendment to article 1 of the Company's articles of incorporation (the "Articles");

The Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolution:



Sole resolution

The Shareholder resolves to change the name of the Company into "Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l." and consequently amends article 1 of the Company's Articles to read as follows:

"Art. 1. The name of the company is "Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l."

No further item being on the agenda, the meeting was closed.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750.- EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155840, ici représentée par Mr Bakary Sylla, résidant professionnellement au L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2011 («l'Associé»).

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est le seul et unique associé du Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 20.000,-, dont le siège social est au L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, constituée suivant acte de du notaire résidant instrumentant en date du 26 avril 2011, et immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160761 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société en «Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l.» et modification de l'article 1 ^{er} des statuts de la Société pour refléter ce changement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé a décidé de changer le nom de la Société en «Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l..» et modifie en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 1 er . La Société prend la dénomination de "Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l.".»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 750,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. SYLLA, P. DECKER.



Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51862. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163353/81.

(110188708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Mexx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 116.511.

Extrait de la résolution unique de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2011

Il résulte de la résolution unique de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2011 que M. Douglas Diemoz, né le 13 janvier 1968 à New York, résidant professionnellement à Johan Huizingalaan 400, 1066 JS Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 14 novembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour Mexx Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163398/17.

(110189310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 821.012.500,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange. R.C.S. Luxembourg B 158.251.

In the year Two Thousand and Eleven, on the fifteenth day of June.

Before us Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.265,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing party is the current sole shareholder (associé unique) of Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name of Hestia Investments s.à r.l. by deed of the undersigned notary, on 7 th day of December 2010 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of 15 April 2011, number 730, page 35010, having its registered office at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 158.251 (the "Company"). The articles of association has been last amended by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette acting in replacement of the undersigned notary, on April 29 th , 2011, not yet published in Mémorial C.
 - that the agenda for the meeting is the following:
 - Waiving of notice right;
- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 21,000,000 (twenty one million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 800,012,500 (eight hundred million twelve thousand five hundred Euros) to EUR 821,012,500 (eight hundred and twenty one million twelve thousand five hundred Euros) by the issue of 420,000 (four hundred and twenty thousand) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;



- Subscription and payment by Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;
 - Composition of the new shareholding of the Company;
 - Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - Miscellaneous
- that the sole shareholder (associé unique), after having waived the right to receive convening notice for the present general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder (associé unique) DECIDES to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 21,000,000 (twenty one million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 800,012,500 (eight hundred million twelve thousand five hundred Euros) to EUR 821,012,500 (eight hundred and twenty one million twelve thousand five hundred Euros) by the issue of 420,000 (four hundred and twenty thousand) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each and having the same rights and obligations as those attached to the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder (associé unique) DECIDES to accept the subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares as follows:

Subscription - Payment

THEREUPON:

- Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for 420,000 (four hundred and twenty thousand) new shares, and to pay them fully up at nominal value by contribution in cash for an amount of EUR 21,000,000 (twenty one million Euros).

The amount of EUR 21,000,000 (twenty one million Euros) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

The sole shareholder (associé unique) ACKNOWLEDGES that further to the above resolutions the shareholding in the Company will be composed as follows:

Name of shareholder	Number of	Nominal
	shares	value (EUR)
Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed	16,420,250	821,012,500
TOTAL	16,420,250	821,012,500

Fourth resolution

The sole shareholder (associé unique) DECIDES to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 821,012,500 (eight hundred and twenty one million twelve thousand five hundred Euros) represented by 16,420,250 (sixteen million four hundred and twenty thousand two hundred and fifty) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand three hundred euro (\leq 6,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:



Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.265,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Eschsur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est actuellement l'associé unique de la société Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination Hestia Investments s.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 décembre 2010 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 15 avril 2011, numéro 730, page 35010, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.251 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 29 avril 2011, en voie de publication au Mémorial C.

Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

- Renonciation au droit de recevoir une convocation;
- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 21.000.000 EUR (vingt et un million euros) de manière à le porter du montant de 800.012.500 EUR (huit cent million douze mille cinq cents euros) à 821.012.500 EUR (huit cent vingt-etun million douze mille cinq cents euros) par l'émission de 420.000 (quatre cent vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune, l'intégralité de ce montant à être libérée par un apport en numéraire:
- Souscription et la libération des parts sociales nouvelles par apport en numéraire par Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l.;
 - Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - Subséquente modification de l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - Divers.

Que l'associé unique, après avoir renoncé au droit de recevoir une convocation à la présente assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 21.000.000 EUR (vingt et un million euros) de manière à le porter du montant de 800.012.500 EUR (huit cent million douze mille cinq cents euros) à 821.012.500 EUR (huit cent vingt et un million douze mille cinq cents euros) par l'émission de 420.000 (quatre cent vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la souscription et le paiement total à valeur nominale des nouvelles parts sociales émises de façon suivante:

Souscription - Paiement

SUR CE:

- Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 420.000 (quatre cent vingt mille) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement à leur valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de 21.000.000 EUR (vingtet-un million euros).

Le montant de 21.000.000 EUR (vingt-et-un million euros) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'associé unique CONSTATE que suite aux résolutions précédentes l'actionnariat de la Société sera composé comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de	Valeur
	parts socia-	nominale
	les	(EUR)
Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée	16.420.250	821.012.500
TOTAL	16.420.250	821.012.500



Ouatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 821.012.500 EUR (huit cent vingt-et-un million douze mille cinq cents euros) représenté par 16.420.250 (seize million quatre cent vingt mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des présentes sont évalués à environ six mille trois cents euros (€ 6.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2011. Relation: EAC/2011/8183. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163335/156.

(110188929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lagor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.476.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société LAGOR INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011163363/10.

(110189376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lagor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.476.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société LAGOR INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163364/10.

(110189376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Megafood Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.637.

- 1. Veuillez prendre note que les sociétés Familienstiftung DARIAM et Familienstiftung MERBOT ne détiennent plus de parts de la société.
 - 2. Les associés sont:



- FELL, Jean, Parts détenues: 450

- MATHEIS, Gérard, Parts détenues: 450

- VAN MILDERS, Anne-Marie, Parts détenues: 450

- VAN MILDERS, Bernard, Parts détenues: 450

Luxembourg, 29 novembre 2011.

Pour MEGAFOOD PARTICIPATIONS

United International Management S.A.
Référence de publication: 2011163415/17.

(110189557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

MMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 164.452.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 novembre 2011

Première résolution

Le conseil d'administration accepte la démission de Madame Daniella L'ASSAINATO de son mandat d'administrateur.

Seconde résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur, en remplacement de Madame Daniella L'ASSAI-NATO, Monsieur Giorgio MURNIK, avocat, né le 22 juin 1977 à Munich (Allemagne) demeurant au 41, Via Foppa Vincenzo, I-20144 Milan. Monsieur Giorgio MURNIK terminera le mandat de Madame Daniella L'ASSAINATO qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163423/17.

(110189208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 264.908,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 127.959;

Here represented by Ms. Flora Gibert, employee, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two proxies established on 18 November 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of the company LBREP III Fimit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 134.397, incorporated by a deed of the undersigned Notary of 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 105 of 15 January 2008, and which articles of association have been lastly amended by a deed of the undersigned Notary of 19 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 593 of 18 March 2009 (the "Company").

II. The Shareholder resolves to approve the reduction of the share capital of the Company (the "Share Capital Reduction") to bring its present share capital of EUR 1,000,000-(one million Euro) down to a new amount of EUR 264,908.75 (two hundred and sixty-four thousand nine hundred and eight Euro and seventyfive Eurocents) (the "Share Capital Reduction"), by cancellation and subsequent repayment of 588,073 shares held by the Shareholder in the share capital of



the Company, having a nominal value of one Euro and twenty-five Eurocents (EUR 1.25), to be fully repaid at their nominal value, which amounts to EUR 735,091.25 (seven hundred and thirty-five thousand ninety-one Euro and twenty-five Eurocents).

- III. Further to the Share Capital Reduction, the Shareholder resolves to approve the amendment of article 6 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:
- " Art. 6. The issued capital of the Company is set at EUR 264,908.75 (two hundred and sixty-four thousand nine hundred and eight Euro and seventy-five Eurocents) represented by 211,927 (two hundred and eleven thousand nine hundred and twenty-seven) shares, all with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.959,

Ici représentée par Madame Flora Gibert, employée, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Le comparant est l'unique associé (l'«Associé») de la société LBREP III Fimit S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.397, constituée par acte du Notaire soussigné en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 15 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du Notaire soussignée reçu en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 18 mars 2009 (la «Société»).
- II. L'Associé approuve la réduction du capital social de la Société (la «Réduction de Capital»), pour porter le montant actuel de son capital social de EUR 1.000.000,-(un million d'Euros) à un nouveau montant de EUR 264.908,75 par annulation et remboursement subséquent de 588.073 parts sociales détenues par l'Associé dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1.25 (un Euro et vingt-cinq centimes) chacune, qui seront remboursées à leur valeur nominale qui s'élève au total à EUR 735.091,25 (sept cent trente-cinq mille quatre-vingt onze Euro et vingt-cinq centimes).
- III. Pour faire suite à la Réduction de Capital, l'Associé approuve l'amendement de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à EUR 264.908,75 (deux cent soixante-quatre mille neuf cent huit Euro et soixante-quinze centimes), représenté par 211.927 (deux cent onze mille neuf cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un Euro vingt-cinq centimes) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.



A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51910. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163366/95.

(110189286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Limpertsberg Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.078.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011163372/13.

(110189650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 23 mai 2011, que:

- M. Robert Benjamin STIRLING, ayant son adresse professionnelle au No. 1 Poultry, London, EC2R 8EJ, United Kingdom, a demissioné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 16 juin 2011.
- M. Andrew PEACOCK, ayant son adresse professionnelle au No. 1 Poultry, London, EC2R 8EJ, United Kingdom, a été co-opté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 octobre 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Au 12 octobre 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. William GILSON, Administrateur
- M. Supreetee SADDUL, Administrateur
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur
- M. Andrew PEACOCK, Administrateur

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164421/21.

(110190430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63065 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011163367/10.

(110189307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of November;

Before M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by M ^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mèmorial C, Recueil des Sociètès et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 October 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mèmorial C, Recueil des Sociètès et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 2,545,000 (two million five hundred forty-five thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 373,189,000 (three hundred seventy-three million one hundred eighty-nine thousand Polish zloty) to PLN 375,734,000 (three hundred seventy-five million seven hundred thirty-four thousand Polish zloty) by the creation and issue of 2,545 (two thousand five hundred forty-five) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 254,500 (two hundred fifty-four thousand five hundred Polish zloty) to raise it from PLN 23,197,800 (twenty-three million one hundred ninety-seven thousand eight hundred Polish zloty) to PLN 23,452,300 (twentythree million four hundred fifty-two thousand three hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, and declares to subscribe to the 2,545 (two thousand five hundred forty-five) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the amount of PLN 2,799,500 (two million seven hundred ninety-nine thousand five hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 375,734,000 (three hundred seventy-five million seven hundred thirty-four thousand Polish zloty) divided into 234,523 (two hundred thirty-four thousand five hundred twenty-three) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 105,473 (one hundred five thousand four hundred seventy-three) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euros.



The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 631,643.16 (exchange rate on November 17, 2011: PLN 1 = EUR 0,225627).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wrocław, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 octobre 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 2.545.000 (deux millions cinq cent quarante-cinq mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 373.189.000 (trois cent soixante-treize millions cent quatre-vingt-neuf mille zloty polonais) à PLN 375.734.000 (trois cent soixante-quinze millions sept cent trente-quatre mille zloty polonais), par la création et l'émission de 2.545 (deux mille cinq cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 254.500 (deux cent cinquante-quatre mille cinq cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 23.197.800 (vingt-trois millions cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents zloty polonais) à PLN 23.452.300 (vingt-trois millions quatre cent cinquante-deux mille trois cents zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 2.545 (deux mille cinq cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de PLN 2.799.500 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital social est fixé à PLN 375.734.000 (trois cent soixante-quinze millions sept cent trente-quatre mille zloty polonais) représenté par 234.523 (deux cent trente-quatre mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingtcinq) parts sociales de catégorie D et 105.473 (cent cinq mille quatre cent soixante-treize) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille deux cents euros.

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 631.643,16 (taux de change du 17 novembre 2011: PLN 1 = EUR 0,225627).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. LAC/2011/51661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163543/125.

(110189089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lillington International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.716.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 11 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011163370/11.

(110189010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Climate Change Investment II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.042.

hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft Climate Change Investment II S.A. SICAR wie folgt geändert haben:

Herr Martin Schulte hat mit Wirkung zum 31.08.2011 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied, sowie seine Funktion als Geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt. Dies wurde im Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23.08.2011 festgehalten.

Die beiden Verwaltungsratsmitglieder Herr Brödel und Herr Dr. Rothacker haben Herrn Dr. Thomas Goergen mit Wirkung zum 01.09.2011 zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und ihn zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Diese Kooption gilt bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2011 stattfinden wird. Dies wurde im Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 29.08.2011 festgehalten.

Berufsadresse: Herr Dr. Thomas Goergen - 6, rue de la Montagne - L-6582 Rosport

Der Verwaltungsrat hat den Aktionären die Ernennung von Herrn Dr. Thomas Goergen als Verwaltungsratsmitglied und geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates vorgeschlagen. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 03.11.2011 festgehalten. Das Mandat gilt bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Weiterhin hat der Verwaltungsrat den Aktionären die Ernennung der Gesellschaft KPMG Audit S.àr.l. (R.C.S. Luxembourg B 103 590) als Prüfungsbeauftragter des Geschäftsjahres vom 01.07.2011 bis zum 30.06.2012 vorgeschlagen. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 03.11.2011 festgehalten. Dieses Mandat gilt bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2012 stattfinden wird.



Climate Change Investment II S.A. SICAR Ralph Brödel

Référence de publication: 2011165051/28.

(110191049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.999,99.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 163.373.

In the year two thousand eleven, the thirty-first of October, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2b, rue Albert Borschette, in L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163373 and having a share capital of EUR 29,999.98 (the Company). The Company was incorporated on 6 September 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C . The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 26 October 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Theo Müller, born on 29 January 1940 in Aretsried / Fischach, residing at Holzwiesstrasse 49, CH 8703 Erlenbach, Switzerland (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Lynn Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal. Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 2,999,998 (two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 29,999.98 (twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-eight Cent), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Increase of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 0.01 (one Cent) from its current amount of EUR 29,999.98 (twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninetyeight Cent) to EUR 29,999.99 (twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-nine Cent) by way of issuance of 1 (one) share in the capital of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), together with an increase of the share premium account of the Company;
 - (3) Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified in item (2) above;
 - (4) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
- (5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company and the registration of the changes required by the matters set out in item (4) and (5) above; and
 - (6) Miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 0.01 (one Cent) from its current amount of EUR 29,999.98 (twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-eight Cent), represented by 2,999,998 (two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to EUR 29,999.99 (twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-nine Cent) by way of issuance of 1 (one) share in the capital of the Company with a nominal



value of EUR 0.01 (one Cent) and the Sole Shareholder hereby resolves to issue such new share, together with an increase of the share premium account of the Company.

Third resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issuance of 1 (one) share in the capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) (the New Share) and to fully pay up such New Share by way of a contribution in kind consisting of 10,000 shares in Müller Dairy (U.K.) Limited (the UK Shares), having an aggregate value of GBP 10,000, being the nominal value of the issued share capital of Müller Dairy (U.K.) Limited, corresponding to an amount of EUR 11,372 (eleven thousand three hundred seventy-two Euro) (the Contribution).

The Contribution, in an aggregate net amount of EUR 11,372 (eleven thousand three hundred seventy-two Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 0.01 (one Cent) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 11,371.99 (eleven thousand three hundred seventy-one Euro and ninety-nine Cent) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate value and transferability of the UK Shares contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the UK Shares amounts to at least EUR 11,372 (eleven thousand three hundred seventy-two Euro) and that the UK Shares are freely transferable to the Company.

A copy of the above Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

On the basis of the Certificate, the Company witnesses the payment of the capital increase.

As a result of the above share capital increase, the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number
	of shares
Theo Müller	2,999,999

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 29,999.99 (twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-nine Cent) represented by 2,999,999 (two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) per share each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares in the Company held by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Sole Shareholder furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new share to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately one thousand three hundred euro $(\le 1,300.-)$.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

The undersigned notary states herewith that on request of the appearing party, the present deed will become effective at 23:58 CET on the date named at the beginning of this document.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am einunddreizigsten Oktober,

vor dem unterzeichneten Notar Francis Kesseler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung (die Hauptversammlung) des Gesellschafters der TM Dairy (UK Holding) S.à r.l. stattgefunden, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 163373, mit einem aktuellen Stammkapital in Höhe von EUR 29.999,98 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde vom 6. September 2011 gegründet, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die noch nicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde am 26.Oktober 2011 durch eine Urkunde von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die noch nicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C veröffentlicht wurde, geändert.

Ist erschienen:

Theo Müller, geboren am 29. Januar 1940 in Aretsried / Fischach, wohnhaft in Holzwiesstrasse 49, CH 8703 Erlenbach, Schweiz (der Alleingesellschafter);

vertreten durch Lynn Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht.

Die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschriebene Vollmacht des vertretenen Alleingesellschafters bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der vertretene Alleingesellschafter hat den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass sämtliche 2.999.998 (zwei Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert achtundneunzig) Anteile der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent), die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 29.999,98 (neunundzwanzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und achtundneunzig Cent) darstellen, anwesend oder vertreten sind, und dass die gegenwärtige Hauptversammlung somit rechtsgültig zusammengetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

- II. dass die Tagesordnung der Hauptversammlung folgende Punkte enthält:
- (1) Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
- (2) Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 0,01 (ein Cent) von dem aktuellen Betrag von EUR 29.999,98 (neunundzwanzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und achtundneunzig Cent) auf einen Betrag von EUR 29.999,99 (neunundzwanzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) durch Ausgabe von 1 (einem) Anteil der Gesellschaft, mit einem Nennbetrag von EUR 0,01 (ein Cent), zusammen mit einer Einzahlung in das Aufgeldkonto der Gesellschaft;
 - (3) Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftskapitalerhöhung gemäß Punkt (2) mittels einer Sacheinlage;
 - (4) Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft;
- (5) Erfassung der vorgenannten Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft, Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und Anwalt oder Angestellten von Allen & Overy Luxembourg, um im Auftrag der Gesellschaft, die Eintragung des neuausgegebenen Anteils im Anteilsregister vorzunehmen sowie die Erfassung der Änderungen gemäß den vorgenannten Punkten (3) und (4); und
 - (6) Verschiedenes.
 - III. Sodann trifft der Alleingesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten ist, verzichtet die Hauptversammlung auf die Einberufungsformalitäten, der Alleingesellschafter betrachtet sich als ordnungsgemäß geladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, eine Erhöhung des Stammkapitals um EUR 0,01 (ein Cent), um es von EUR 29.999,98 (neunundzwanzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und achtundneunzig Cent), unterteilt in 2.999.998 (zwei Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert achtundneunzig) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils EUR 0,01 (ein Cent), auf einen Betrag von EUR 29.999,99 (neunundzwanzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 1 (einem) Anteil der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) und der Alleingesellschafter beschließt, hiermit diesen neuen Anteil auszugeben, zusammen mit einer Einzahlung in das Aufgeldkonto der Gesellschaft.



Dritter Beschluss - Zeichnung und Einzahlung

Der Alleingesellschafter akzeptiert die Zeichnung des Gesellschaftsanteils im Rahmen der Kapitalerhöhung und dessen volle Einzahlung wie folgt:

Zeichnung - Einzahlung

Der Alleingesellschafter, hier wie zuvor erwähnt vertreten, beschließt, die Kapitalerhöhung der Gesellschaft durch Ausgabe von 1 (einem) Anteil der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) (der Neue Anteil) zu zeichnen und den neuen Anteil voll einzuzahlen mittels einer Sacheinlage bestehend aus 10.000 Anteilen der Müller Dairy (U.K.) Limited (die UK Anteile) mit einem Gesamtwert von GBP 10.000, der das Stammkapital der Müller Dairy (U.K.) Limited darstellt und einem Betrag von EUR 11.372 (elftausend dreihundert zweiundsiebzig Euro) entspricht (die Sacheinlage).

Die Sacheinlage im Gesamtnettobetrag von EUR 11.372 (elftausend dreihundert zweiundsiebzig Euro) ist folgendermaßen aufzuteilen:

- (i) ein Betrag von EUR 0,01 (ein Cent) ist dem Stammkapitalkonto der Gesellschaft zuzuteilen, und
- (ii) der verbleibende Differenzbetrag in Höhe von EUR 11.371,99 (elftausend dreihundert einundsiebzig Euro und neunundneunzig Cent) ist dem Aufgeldkonto der Gesellschaft zuzuteilen.

Der Wert und die freie Übertragbarkeit der UK Anteile, die in die Gesellschaft eingebracht werden, sind durch eine Bescheinigung des Alleingesellschafters belegt, die von der Geschäftsführung der Gesellschaft gegengezeichnet wurde (die Bescheinigung) und die unter anderem bestätigt, dass sich der Gesamtwert der UK Anteile zumindest auf EUR 11.372 (elftausend dreihundert zweiundsiebzig Euro) beläuft und dass die UK Anteile frei auf die Gesellschaft übertragbar sind.

Eine Kopie der obigen Bescheinigung bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten, der im Namen und im Auftrag des Alleingesellschafters handelt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Auf Grundlage der Bescheinigung bestätigt die Gesellschaft die Einzahlung der Kapitalerhöhung.

Die Anteilsstruktur der Gesellschaft nach obiger Erhöhung des Gesellschaftskapitals stellt sich wie folgt dar:

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die Änderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft auf Grund der oben gefassten Beschlüsse. Der Wortlaut ist demnach nunmehr folgender:

" Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 29.999,99 (neunundzwanzigtausend neunhundert neunundneunzig Euro und neunundneunzig Cent), eingeteilt in 2.999.999 (zwei Millionen neunhundert neunundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Anteil."

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt (i) das Anteilsregister der Gesellschaft zu ändern und die Anzahl der durch den Alleingesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile einzutragen und (ii) die Erteilung der nötigen Einzelvollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und jeden Anwalt oder Angestellten von Allen & Overy Luxembourg, um im Auftrag der Gesellschaft, die Eintragung des neuausgegebenen Anteils im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Der Alleingesellschafter beschließt, weiterhin die Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Anwalt und Angestellten von Allen & Overy Luxembourg zur Erledigung aller Formalitäten in Bezug auf die Ausgabe des neuen Anteils an den Alleingesellschafter gegenüber dem luxemburgischen Handelsregister sowie die Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C und, generell, um alle Formalitäten, die zur Umsetzung der Beschlüsse drei und vier notwendig und hilfreich sind, vorzunehmen.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, belaufen sich ungefähr auf eintausend dreihundert euro (€ 1.300,-).

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, stellt hiermit klar, dass auf Wunsch der erschienenen Partei, das vorliegende Dokument auf Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Falls Unterschiede zwischen dem englischen und dem deutschen Text bestehen, hat auf Wunsch der erschienenen Partei die englische Version Vorrang.

Der unterzeichnete Notar stellt hiermit klar, dass auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde um 23h58 CET am Datum wie eingangs erwähnt, wirksam wird.

Worüber in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, ein Protokoll aufgenommen wurde.



Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Partei, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Elvinger, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011162979/224.

(110188901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 novembre 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

Mr. Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, président;

Mr. Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, administrateur;

Mr. Gregorio Pupino employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM Sàrl 69, rue de la -Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011164618/24.

(110190947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

VH Capital Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 164.861.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Bernard VANHONSEBROUCK, born on 19 April 1966 in Kortrijk (Belgium), financial consultant, residing at Kweekstraat 18, 8770 Ingelmunster, Belgium,

represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing at Luxembourg, according to a proxy under private seal given on 7 November 2011, hereto annexed.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these Articles of Incorporation



under the name of "VH CAPITAL INVEST S.à r.l." (hereinafter the "Company"). Partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution.

Art. 2. The purpose of the Company is to be the manager of VH CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS).

The purpose of the Company is also to acquire and hold a participation in VH CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, pre mentioned, which shall be incorporated pursuant to the laws of Luxembourg, and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital -Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twentyfive (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the board of managers.

The Company is only bound in any circumstances by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The managers are appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram,



telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of snares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Except a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Any amendment to the Articles of Incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 18.** The Company's year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year.
- **Art. 19.** Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.



Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Mr. Bernard VAN-HONSEBROUCK, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred twenty-five (125) shares and declares to have them fully paid up in cash for an amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Declaration of the sole partner / General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe
- 2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an undetermined period:
- Mr. Bernard VANHONSEBROUCK, born on 19 April 1966, in Kortjik, Belgium, financial consultant, residing at Kweekstraat, 18, 8770 Ingelmunster, Belgium
- Mr. Christophe LENTSCHAT, born on 26 September 1972, in Thionville, France, executive MBA, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Mr. Arnold SPRUIT, born on 13 October 1971 in Wimbledon (UK), Graduate Professional Certificate in Finance, residing at 15A, rue Langheck, L-5410 Beyren, Luxembourg,

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard VANHONSEBROUCK, né le 19 avril 1966, à Kortjik, Belgique, financial consultant, demeurant au 18 Kweekstraat, B-8770 Ingelmunster (Belgique),

représenté par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 7 novembre 2011, ci-annexée.

La partie se présentant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au Notaire instrumentant de promulguer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qu'elle déclare constituer et les statuts de celle-ci (les "Statuts") qui sont les suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après émises, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée (ou S.à r.l.) sous la dénomination de VH CAPITAL INVEST S.à r.l. (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les dispositions des présentes. Les associés de la Société sont responsables à concurrence de leur apport respectif en capital social.
- **Art. 2.** La Société a pour objet d'être le gérant de VH CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, société en commandite par actions à capital variable de droit luxembourgeois, éligible au titre de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-F1S), qui sera constituée conformément aux lois luxembourgeoises



La Société a également pour objet l'acquisition et la détention de participations dans VH CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, précité. La Société agira en tant qu'associé gérant commandité de cette SICAV-FIS, indéfiniment responsable des dettes de la SICAV-FIS.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du conseil de gérance.

Si le conseil de gérance estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix aux délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.
- **Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.
- **Art. 8.** Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel associé que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Toutefois, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants ou aux descendants du conjoint survivant.

- Art. 9. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 10. Les créanciers, les cessionnaires ou les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

C. Direction

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et, éventuellement, un vice-président. Le conseil de gérance pourra également désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement un gérant et qui tiendra les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

La Société n'est engagée que par la signature conjointe de deux gérants ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'avis de convocation. Le président présidera les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre gérant pour assumer temporairement la présidence de ces réunions.

Avis de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, télex, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique, ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.



Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité de voix au cours d'une réunion, la voix prépondérante ira au président de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès ou la démission d'un gérant pour quelque raison que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Les gérants n'encourent, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements pris régulièrement au nom de la Société. En leur qualité de mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.
- **Art. 16.** A moins qu'une majorité plus importante soit requise en vertu des présents Statuts, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des Statuts exige l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des profits

- Art. 18. L'exercice de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de la même année.
- Art. 19. Les comptes sont arrêtés le trente et un décembre de l'année et le conseil de gérance prépare un inventaire présentant une estimation de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire et le bilan au siège de la Société.
- **Art. 20.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance, peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif après déduction du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans le Société.

Art. 22. Toute question qui n'est pas régie par les présents Statuts est régie par la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante, Monsieur Bernard VANHONSEBROUCK représentée comme indiqué en tête des présentes, ayant rédigé les Statuts de la Société, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) parts sociales et les avoir intégralement libérées en numéraire pour la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, qui déclare que les conditions fixées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été satisfaites.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Déclaration de l'associé unique tenant lieu d'assemblée générale

La personne susvisée, représentant l'intégralité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a adopté aussitôt les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe .
- 2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Bernard VANHONSEBROUCK, né le 19 avril 1966, à Kortjik, Belgique, financial consultant et demeurant au Kweekstraat, 18, 8770 Ingelmunster (Belgique),
- Monsieur Christophe LENTSCHAT, né le 26 septembre 1972 à Thionville (France), executive MBA, et ayant son adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Arnold SPRUIT, né le 13 octobre 1971 à Wimbledon (UK), Graduate Professional Certificate in Finance, et demeurant au 15A, rue Langheck, L-5410 Beyren (Luxembourg),

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document aux personnes comparantes, dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civils et résidences, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: S. GRISIUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15574. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161967/313.

(110188375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.807.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of September.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lindbergh Acquisition Corp., with registered office at 160, Greentree Drive, suite 101, City of Dover, 19904, County of Kent, registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 5017708,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 26, 2011, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
- III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one Euro (EUR 1) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand and five hundred one Euros (EUR 12,501.-) by the creation and issuance of one (1) share with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Share") and vested with the same rights and obligations as the existing shares.



Subscription - Payment

Lindbergh Acquisition Corp., prenamed, declares to subscribe for the New Share and to fully pay it up at nominal value together with a share premium of fifty seven million twenty two thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 57,022,999) for a total amount of fifty seven million twenty three thousand Euro (EUR 57,023,000) by contribution in kind consisting in the contribution by Lindbergh Acquisition Corp., prenamed, to the Company, of one hundred (100) shares, with a nominal value of one cents United States Dollars (USD 1) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of GT Advanced Cz Corp. a company with registered office at 160, Greentree Drive, suite 101, City of Dover, 19904, County of Kent, registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 4476897, and valuated at seventy seven million seventy four thousand United States Dollars (USD 77,074,000) being the equivalent of fifty seven million twenty three thousand Euro (EUR 57,023,000) with the exchange rate of EUR 0,73985 for USD 1 as of September 26, 2011.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of GT Advanced Cz Corp., prenamed, dated September 26, 2011;
- a contribution declaration of GT Advanced Cz Corp., prenamed, attesting that the contributed shares are freely transferable:
 - a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Lindbergh Acquisition Corp, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
 - the contribution of such shares is effective as from September 29 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
- V. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- "Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (\leq 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lindbergh Acquisition Corp., avec siège social au 160, Greentree Drive, suite 101, City of Dover, 19904, County of Kent, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 5017708,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:



- I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 27 septembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.
- III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un Euro (EUR 1) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents et un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de 1 nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (la Nouvelle Part) et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Lindbergh Acquisition Corp., précitée, déclare souscrire la Nouvelle Part et la libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinquante sept millions vingt deux mille neuf cent quatre vingt dix neuf Euro (EUR 57,022,999) par apport en nature consistant en l'apport par Lindbergh Acquisition Corp., précitée, à la Société, de 100 parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent dollars des Etats Unis (USD 0,01) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de GT Advanced Cz Corp., une société ayant son siège au 160, Greentree Drive, suite 101, City of Dover, 19904, County of Kent, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 4476897, et évaluées à soixante dix sept millions soixante quatorze mille Dollars (USD 77,074,000) équivalent à cinquante sept millions vingt trois mille Euro (EUR 57,023,000) au taux de change de EUR 0,73985 pour USD 1 au 26 septembre 2011.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de GT Advanced Cz Corp., précitée, au 26 septembre 2011;
- une déclaration d'apport de GT Advanced Cz Corp., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des parts sociales apportées;
 - une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Lindbergh Acquisition Corp., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, ceuxci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
 - l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 29 septembre 2011;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.
- V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents et un Euros (EUR 12.501,-), représenté par douze mille cinq cents et une (12.501) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1) chacune. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de parts sociales doit restée attachée aux-dîtes parts et soit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles parts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13328. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).



Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011163283/136.

(110188923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

ITAREPCO AKTIENGESELLSCHAFT, anc. Etablissement Itarepco, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.719.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 novembre 2011

Résolution unique

A partir de demain, le 24 novembre 2011, le siège social de la société est transféré au 25-A, boulevard Royal, 7 e étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour Itarepco Aktiengesellschaft S.A.

Nicola NARDARI

Administrateur

Référence de publication: 2011163711/16.

(110189515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Ysope S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.533.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de titrisation YSOPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 164.533,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2011, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 32.758 (trente-deux mille sept cent cinquante huit) actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale et de 9.642 actions (neuf mille six cent quarante deux) actions préférentielles de catégorie B sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de EUR 42.510.000,- (quarante deux millions cinq cent dix mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUROS DEUX MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE (2.510.000,- EUR), pour le ramener de EUROS QUARANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE (EUR 42.510.000,-) à EUROS QUARANTE MILLIONS (EUR 40.000.000,-) par remboursement aux actionnaires, sans diminution du nombre d'actions.
- 2. Ajout de dispositions statutaires permettant la constitution et la distribution de primes d'émission (y compris les «apports en capitaux propres non rémunérés par des titres («Capital contribution»)»), tels qu'annexés à la procuration.
 - 3. Modification afférente des articles 5, 6 et 22 des statuts.
 - 4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence de DEUX MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE EUROS (2.510.000,- EUR), pour le ramener de QUARANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE EUROS (EUR 42.510.000,-) à QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000,-) par remboursement aux actionnaires.

Cette réduction de capital est réalisée sans diminution du nombre d'actions.

L'assemblée prend acte que suivant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés le remboursement à un actionnaire ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication de ce procès-verbal au Mémorial. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créanciers le prédit délai n'est pas à respecter.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter des dispositions statutaires permettant la constitution et la distribution de primes d'émission (y compris les «apports en capitaux propres non rémunérés par des titres («Capital contribution»)»).

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent les articles 5, 6 et 22 des statuts auront désormais la teneur suivante:

- **Art. 5. 1** er alinéa. Le capital social est fixé à EUR 40.000.000,- (quarante millions d'euros), divisé en 32.758 (trentedeux mille sept cent cinquante huit) actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale et de 9.642 actions (neuf mille six cent quarante deux) actions préférentielles de catégorie B, sans droit de vote et à dividende privilégié et récupérable, sans valeur nominale.
- **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ciaprès.

Le Conseil est par la présente autorisé à déterminer les conditions relatives à toute émission d'actions sous la présente section, à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime et, avec ou sans droits de souscription préférentiels, et à émettre ces actions en tant qu'actions ordinaires ou en tant qu'actions préférentielles.

Le Conseil peut accepter, dans les limites de la loi, toute souscription en nature ou en espèces pour de telles nouvelles actions.

Le Conseil peut émettre des actions rachetables tel que prévu par l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Lorsque le Conseil accomplit une augmentation partielle ou totale du capital social conformément au capital social autorisé, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 afin d'enregistrer cette augmentation. Le Conseil est en outre autorisé et mandaté de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires en vue de l'exécution et la publication de cette modification, tel que prévu par la loi.

Le Conseil est par la présente autorisé à demander et/ou accepter tous apports en capitaux propres non rémunérés par des titres («capital contribution»).

Toute prime d'émission disponible, y compris les «apports en capitaux propres non rémunérés par des titres («capital contribution»)», sera distribuable.

Art. 22. Les produits de la Société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 5 paragraphe 2 des présents statuts, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par les présents statuts et par la Loi de 1915.

Les bénéfices accumulés par la Société, y compris ceux se rapportant le cas échéant à un compartiment, résultent en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé dans un poste déductible conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation de 2004, au profit des détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions de la Société ou du Compartiment en question, sans prise en compte de la date réelle du paiement des dividendes ou des montants de rachat à ces détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions provenant des bénéfices ou de la comptabilisation de ces bénéfices dans un compte de réserve.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.



Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision du conseil d'administration statuant en matière de dividende intérimaire.

Le conseil d'administration peut décider de restituer aux actionnaires, par tranche ou dans leurs entièretés, les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres («capital contribution»).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étdue, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11726. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011163022/106.

(110189120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

HSBC Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 147.223.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 25 novembre 2011 a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012.
- Monsieur Didier Deleage, Administrateur, (demeurant 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92 800 Puteaux, France)
- Monsieur Thies Clemenz, Administrateur, (demeurant 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel)
- Monsieur David Silvester, Administrateur, (demeurant 8 Canada Square, Canary Wharf, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni),
 - 2. L'Assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012.
 - Sylvie Vigneaux, Administrateur, (demeurant 4, Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux)
 - James Boucher, Administrateur, (demeurant Niveau 6, 18, CyberCity, Ebene, Ile Maurice)
 - George Efthimiou, Administrateur, (demeurant Niveau 21, 8 Canada Square, E14 5HQ, Londres, Royaume-Uni)
 - Edgar Ng, Administrateur, (demeurant L22, HSBC Main Building 1, Queen's Road Central, Hong Kong)
 - Michael Boehm, Administrateur, (demeurant Koningsallee 21/23, 40212 Dusseldorf, Allemagne)
- 3. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour HSBC Portfolios

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011165083/26.

(110191118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

WLG Investments S.A., Société Anonyme, (anc. I.T.I. Industrial Technology Investments S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "I.T.I. INDUSTRIAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 74.640 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 441 du 21 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.



Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine PRO-TIN, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "WLG INVESTMENTS S.A." et modification subséquente de l'article 1 alinéa 1 ^{er} des statuts.
 - 2. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "WLG INVESTMENTS S.A." et en conséquence de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Alinéa 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WLG INVESTMENTS S.A. " Le siège social est établi à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Marc KOEUNE, Catherine PROTIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2011. Relation GRE/2011/4163. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163931/47.

(110190084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Patrimonium Consultants, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.844.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011166553/10.

(110192879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pawor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011166555/10.

(110192804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck